

MAIRIE DU POUJOL-SUR-ORB
Place de l'Imbaïsse - 34600 LE POUJOL-SUR-ORB
Tel : 04.67.95.63.28 - Fax : 04.67.95.79.55

Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 18 décembre 2014

L'an deux mille quatorze, le dix-huit décembre à dix-huit heures trente,

le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, salle du conseil, sous la présidence d'Yves ROBIN, Maire.

Date de la convocation : le 12 décembre 2014.

Présents : Yves ROBIN, Marie-France MAUREL, Jean-Luc CARMINATI, Bernadette GUIRAUD, Christine FERRET, Fabien SCHURRER, Lucienne ANDRIEU, Malvine MORERA, Patricia ARNOLD, Liz THOUREZ et Bertrand CLÉMENT

Absents : Bernard ROQUE, Marc BRICARD, Marc MAILLARD et Frédéric COSTE.

Pouvoirs : Bernard ROQUE à Marie-France MAUREL
Frédéric COSTE à Yves ROBIN.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18 h 35.
Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Fabien SCHURRER pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1°) Approbation du PV du conseil municipal du 21 novembre 2014
- 2°) Fixation du loyer du garage 18 rue de La Clastre - Signature du bail
- 3°) Signature du règlement du service de l'assainissement non-collectif
- 4°) Recrutement des agents recenseurs
- 5°) Modification statutaire de la Communauté de Communes Avène, Bédarieux, Lamalou, Taussac, Le Bousquet d'Orb : changement de nom
- 6°) Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées
- 7°) Entretien signalisation "Commune du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc"
- 8°) Rapport 2013 sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement
- 9°) Concours de Mme COHEN, receveur municipal - Attribution d'indemnité
- 10°) Concours de M. GIBELIN, receveur municipal - Attribution d'indemnité

QUESTIONS DIVERSES.

Point n°1 : Approbation du compte rendu du conseil municipal du 21 novembre 2014

Le procès verbal de la séance du 21 novembre 2014 est approuvé à l'unanimité des présents.

Point n°2 : Fixation du loyer du garage 18 rue de La Clastre - Signature du bail

M. le Maire indique que le garage communal, situé 18 rue de La Clastre, sera loué à Monsieur J.-Marie LEBREAU, à compter du 1^{er} janvier 2015.

Le loyer mensuel est fixé à 100 €, augmenté d'un forfait de 8 € de charges.

Le Conseil Municipal approuve cette décision par 13 voix pour, 0 abstention, 0 contre.

Point n°3 : Signature du règlement du service de l'assainissement non-collectif

Monsieur le Maire indique qu'un règlement doit être approuvé, fixant les modalités précises d'intervention de la LYONNAISE DES EAUX, dans le cadre du service de l'assainissement non-collectif. Par 8 voix pour, 4 abstention et 1 contre, le Conseil Municipal l'autorise à signer ce règlement.

Point n°4 : Recrutement des agents recenseurs

Pour mener à bien l'opération de recensement de la population, il convient de recruter 3 agents recenseurs et de fixer le montant de leur rémunération.

Par 13 voix pour, ces 3 recrutements sont approuvés ainsi que la base de rémunération brute prenant en compte le type de documents à remplir par les agents, soit : 1,70 € par bulletin individuel et 0,85 € par feuille de logement. Les charges patronales s'ajouteront à ces montants de base.

Point n°5 : Modification statutaire de la Communauté de Communes Avène, Bédarieux, Lamalou, Taussac, Le Bousquet d'Orb : changement de nom

Par 13 voix pour, le conseil municipal décide d'adopter la modification statutaire de la communauté de communes, qui prend le nom de "Grand Orb, communauté de communes en Languedoc".

Point n°6 : Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.)

Compétence de la communauté de communes, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) a établi un rapport que le conseil municipal, après en avoir pris connaissance, décide d'approuver par 13 voix.

Point n°7 : Entretien signalisation "Commune du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc"

Deux panneaux "Commune du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc" doivent être posés aux entrées du village. La commune doit en assurer l'entretien. Le conseil municipal approuve la prise de cet entretien par 13 voix pour.

Point n°8 : Rapport 2013 sur le prix et la qualité service public de l'eau et de l'assainissement

Monsieur le Maire présente le rapport 2013 sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement. Rapport qui est approuvé avec 12 voix pour et 1 abstention.

Point n°9 : Concours de M^{me} COHEN, receveur municipal - Attribution d'indemnité

Madame COHEN, receveur municipal, a quitté la trésorerie de Lamalou-les-Bains fin janvier 2014. Le conseil municipal lui accorde une indemnité de conseil, pour l'année 2014, au prorata du temps pendant lequel elle a exercé cette mission, soit 30 jours.

Point n°10 : Concours de M. GIBELIN, receveur municipal - Attribution d'indemnité

Monsieur GIBELIN, receveur municipal, a succédé à Madame COHEN. Le conseil municipal décide de lui accorder une indemnité de conseil. Pour 2014, elle sera calculée au prorata du temps pendant lequel il a exercé sa mission, soit 330 jours, du 1^{er} février au 31 décembre.

QUESTIONS DIVERSES

Convocations et procès verbaux des séances du conseil municipal :

Compte tenu des problèmes de réception de ces documents par certains élus, il est décidé qu'une version papier serait distribuée dans les boîtes aux lettres.

Distribution de documents :

Les élus se répartiront la distribution des agendas édités par la commune et des calendriers du service de collecte des ordures ménagères.

Aménagement du parvis de la mairie :

Pour faire avancer le projet d'aménagement du parvis de la mairie, décidé par les élus, il faut trouver des financements.

C'est dans ce but, qu'une demande de subvention sera adressée au Département pour le volet valorisation de l'espace public. La Région sera aussi sollicitée dans le cadre de la mise en accessibilité de la mairie.

Station d'épuration :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réception d'un accord de subvention de l'Agence de l'Eau à hauteur de 30% du montant du projet global, ainsi que de la dérogation pour engager les travaux.

Affichage des convocations du conseil municipal :

Il faudra s'assurer que les convocations soient affichées conformément à la législation en vigueur, soit trois jours avant la date de la séance.

La séance est levée à 20 heures 45.

Fait à LE POUJOL-SUR-ORB le 23 décembre 2014.
Le Maire, Yves ROBIN

